

Conseil Municipal du 27 janvier 2022

Convocation en date du 19 janvier 2022

Début de séance : 20h00

Présents :

Bernard RUAL,

Geneviève SENEJOUX, Gérard TAVERT, Daniel CHASSEING, Laurence TER-HEIDE, Sandrine DELAMOUR, Gérard MORATILLE, Anne DUPUY, Carla LELIEVRE, Christian MADRANGE, François CHABRILLANGES, Jean-Paul POUGET

Formant la majorité des membres en exercice.

Alex DESASSIS

Procurations :

Vincent COISSAC donne procuration à Bernard RUAL

Nathalie LEFEBVRE donne procuration à Bernard RUAL

Véronique JANICOT donne procuration à Geneviève SENEJOUX

Excusés :

Nathalie BASPEYRE excusée

1- Autorisation de signature du bail emphytéotique avec Corrèze Habitat pour les quatre maisons locatives construites au Lotissement Bardinal

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de 4 maisons locatives construites par l'Office Public de l'Habitat Corrèze au lotissement Bardinal.

Pour permettre de réaliser ces logements, il convient de mettre à disposition de l'Office, les parcelles suivantes

CE 586 – lot n° 16 – 7 Impasse du Lotissement Bardinal (maison T3)

CE 585 – lot n°13 – 14 Impasse du Lotissement Bardinal (maison T4)

CE 594 et 575 – lot n°5 – 4 Impasse du Lotissement Bardinal (maison T4)

CE 580 – lot n°3 – 5 Impasse du Lotissement Bardinal (maison T4)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de céder à l'Office Public de l'Habitat Corrèze par bail emphytéotique d'une durée de 55 ans les parcelles CE 586, CE 585, CE 575 et CE 580
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte administratif et tous les documents relatifs à ce programme.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette décision.



2- Achat de terrain à Parfum et logistique

Bernard RUAL informe le Conseil Municipal que la commune a négocié avec Parfum et logistique concernant des acquisitions de terrains et des régularisations à effectuer.

L'entreprise Parfum et logistique accepte de vendre à la commune de Chamberet les parcelles pour un montant de 10 000€ :

- CH 577 de 9319 m²
- CH 580 de 3006 m²
- CH 422 de 1016 m²
- CH 420 de 90 m²
- CH 415 de 918 m²

La commune rétrocède gratuitement et régularise les parcelles revenant à Parfum et logistique cf acte administratif:

- CH 576 de 1493m²
- CH 574 de 1362 m²
- CH 569 de 765 m²
- CH 571 de 417 m²
- CH 578 de 9319 m²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

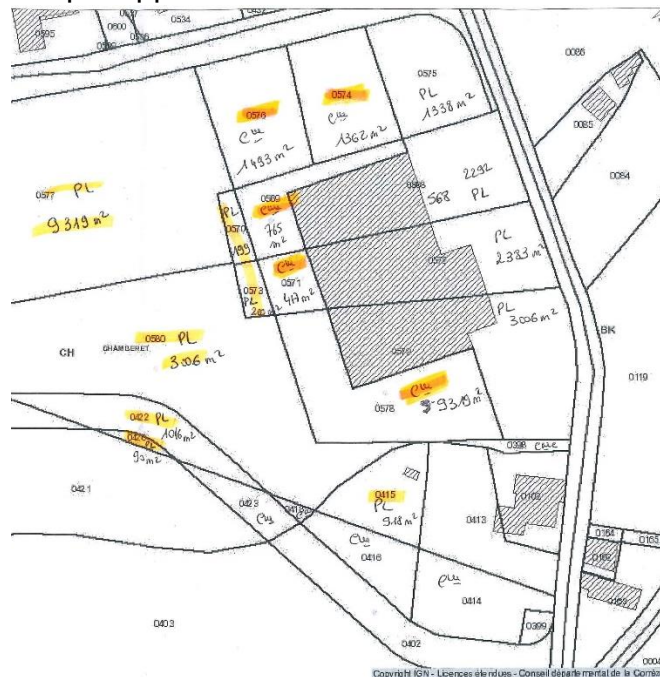
- d'accepter l'acquisition des parcelles au prix de 10 000€

- CH 577 de 9319 m²
- CH 580 de 3006 m²
- CH 422 de 1016 m²
- CH 420 de 90 m²
- CH 415 de 918 m²

- de régulariser les parcelles appartenant à la commune et revenant à Parfum et logistique :

- CH 576 de 1493m²
- CH 574 de 1362 m²
- CH 569 de 765 m²
- CH 571 de 417 m²
- CH 578 de 9319 m²

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette décision.



Propriété Commune rétrocédée à Parfum et Logistique
Acquisition à Parfum et Logistique

3- Avenant à la contractualisation avec le Conseil Départemental

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'avenant pour la contractualisation avec le Conseil Départemental 2021-2023 :

Financement à hauteur de 25 % :

Achat de 2 chapiteaux
Aménagement d'une salle de musculation
Isolation phonique de la salle des associations
Distributeur de billets
Isolation du hangar Chaumeil
Installation de jeux au camping
Goudronnage des allées du cimetière

Financement à hauteur de 10% :

Restauration de la vitrine de l'église et restauration des objets

Acquisition de matériel de voirie financé à 40% :

Giro broyeur : 5000€

Tondeuse pour le cimetière : 5513 €

Création d'une micro crèche financement d'une première tranche à hauteur de 80 000€

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cet avenant.

4- Succession de Feu Pierre CHAUMEIL

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition faite par les héritiers de la succession de Feu Pierre CHAUMEIL de céder à la commune ces biens.

Les biens sont :

- la maison familiale sis 1 Route de la Font Blanche,
- les bâtiments industriels sis Route Archambaud de Comborn – acquisition par le biais des fonds friches

Le notaire de la famille prendra attache auprès de la mairie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette décision.

5- Droits de préemption Urbain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vente probable du bâtiment Crédit Agricole. Monsieur le Sénateur Daniel CHASSEING précise que le terrain à l'origine avait été donné par la commune au Crédit Agricole pour la construction de l'agence et il trouve peu correct de leur part de ne pas avoir proposé à la mairie, la vente de ce bâtiment. Monsieur le Maire propose si la vente s'avère réelle, de faire valoir son droit de préemption urbain. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette décision.

6- Recrutement d'un responsable des services techniques

Après quelques mois de fonctionnement, il apparaît souhaitable d'avoir un responsable des services techniques. Ce poste est ouvert en interne et en externe jusqu'au 10 février 2022.

Gérard TAVERT précise :

- En externe c'est un CDD d'un an en catégorie B,
- Numériquement le nombre d'employés restera le même,
- 70% poste employé service technique et 30% rôle encadrement

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette décision.

7- Coupe de bois 2022

François CHABRILLANGES donne lecture au Conseil Municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2022 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier.

François CHABRILLANGES explique au Conseil Municipal que les modes de ventes à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de **ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mises en concurrence**.

Les **ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples »)** restent également en **vigueur**, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur, urgents ou restés invendus.

Où le discours de François CHABRILLANGES, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

1- Assiette des coupes

d'accepter l'ensemble des propositions et destinations de **coupes réglées prévues dans le document d'aménagement forestier** comme mentionnées ci-dessous :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
Forêt communale de Chamberet	22A	2.54 ha	Amel	Vente

2- Point spécifique en cas d'affouage

(Délivrance d'une ou plusieurs coupes au bénéfice des habitants de la commune)

Les produits des coupes listées dans le tableau ci-dessous et correspondants à des bois de qualité « chauffage » seront délivrés en affouage. Cette délivrance n'est possible que pour les besoins de la collectivité ou pour « partage en nature sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage pour satisfaire leurs besoins ruraux ou domestiques, qui ne peuvent en aucun cas les revendre ».

Nom de la forêt	N° de Parcelle	Type de coupe	Volume estimatif à délivrer	
Forêt sectionale du Mazeaufroid	3-5	Amélioration	20 m3	

Le Conseil Municipal décide :

que l'exploitation des coupes listées sera réalisée par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de trois habitants solvables, soumis solidairement à la responsabilité, à savoir :

- M. ou Mme Ter-Heide
- M. François CHABRILLANGE
- M. Christian MADRANGE

que le délai d'exploitation est de : 1 an à compter de la remise du permis d'exploiter pour la délivrance. Passé ce délai, les affouagistes n'ayant pas terminé l'exploitation de leur lot seront considérés comme y ayant renoncé.

autorise M. Le Maire à signer tout document en rapport avec cette opération.

Questions diverses

DETR

Bernard RUAL rappelle les dépôts de dossiers DETR pour l'année 2022 :

DETR – Voirie 2022 : réfection des routes des lotissements Boisse, Magnaval et Calais – 128 000 € HT de travaux et une demande de subvention DETR de 45 000€

DETR – Création d'une microcrèche - Montant de l'investissement : 527 000€ HT, subvention Conseil Départemental : 80 000€, subvention DETR 35 % : 175 000€

DETR – Allée du cimetière : 17 000€, subvention DETR de 5 950 €

DSIL

Bernard RUAL rappelle les dépôts de dossiers DSIL pour l'année 2022 :

DSIL – Acquisition de la maison CHAUMEIL 100 000 €, subvention DSIL de 35 000€

DSIL – Immeuble Crédit Agricole 80 000€, subvention DSIL de 28 000€

DSIL – Rénovation énergétique des logements de La Poste : 394 972 €, subvention DSIL de 118 491 €

APPEL à PROJETS FONDS FRICHES

Dans le cadre de la succession Chaumeil, la commune va déposer une candidature pour la réhabilitation des bâtiments industriels dans le cadre de l'appel à projets fonds friches.

GESTION DE L'EAU

La commune de Chamberet a fait appel au bureau d'étude G2C pour une étude sur la gestion de l'eau potable. Deux solutions sont envisageables une délégation de service public ou une adhésion au syndicat de Puy La forêt.

Une réunion avec le président du Syndicat du Puy Laforêt aura lieu prochainement et le bureau d'étude fera un bilan avantages-inconvénients pour les deux solutions.

Monsieur le Sénateur Daniel CHASSEING se dit plutôt favorable au syndicat mais il faut bien prendre en compte les technicités du terrain.

MICRO CRECHE

Sandrine DELAMOUR présente aux membres du Conseil Municipal les études de besoins menées pour la faisabilité d'une micro crèche à Chamberet. Une première étude a été faite auprès des familles et une deuxième auprès des entreprises, commerçants et artisans.

Un projet de construction était envisagé à côté de la cantine scolaire mais le terrain est dénivelé et cela entraînerait un surcoût conséquent.

PRESENTATION Geneviève SENEJOUX

CHAUDIERE BOIS à LA MAISON ROUX et à LA POSTE

Gérard TAVERT rappelle que deux projets de chaufferies bois avec la SEM étaient en cours sur la commune, un pour la mairie l'école, la médiathèque et la cantine et un pour la Maison Roux et la Poste. La commune se voit dans l'obligation d'annuler le projet Maison Roux, La Poste du fait du cout trop important de cet investissement. Le projet du bloc école, mairie, médiathèque, cantine reste effectif.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Sandrine DELAMOUR présente les horaires de l'école pour la rentrée scolaire de septembre 2022. Ceux-ci restent inchangés soit du lundi au mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 et du

jeudi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette décision.

DEMANDES de Laurence TER-HEIDE

Réfection des portes du garage de La Poste et revoir l'étanchéité. Gérard TAVERT répond que ces travaux sont prévus dans la rénovation du bâtiment de La Poste.

Prévoir le nettoyage de la cour de La Poste

Boucher les trous sur les routes

DEMANDES de Christian MADRANGE

Christian MADRANGE demande si la commune souhaite participer à l'opération « Agir sur le foncier agricole » proposé par le PNR

Il fait part également des 50 ans de l'IFCE – station des haras.

En septembre 2022, une manifestation importante aura lieu sur une semaine à la Station de La Valade avec des animations, colloques, forums en lien avec la fête du cheval à Pompadour. Une réunion a été organisée avec les agriculteurs pour l'organisation de cette manifestation.

RÉUNION PETITES VILLES DE DEMAIN

Réunion publique participative à la salle des fêtes de Chamberet le 18 mars à 18 heures

DEMANDES Alex DESASSIS

Depuis la coupe des sapins au Mont Ceix, il serait important de prendre contact rapidement pour garder un point de vue avant la plantation des sapins.

Mr le sénateur Daniel CHASSEING affirme que ce point de vue serait très important et il en profite pour rappeler que nous sommes toujours en attente de la restauration du retable de la chapelle du Mont Ceix depuis 2012 sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes. Cette restauration est faite par Monsieur FOURNIAL.

Alex DESASSIS demande où en est le cabinet de recrutement d'un médecin. Gérard TAVERT les a eu au téléphone cet après-midi, un médecin devrait être proposé prochainement. Monsieur le sénateur Daniel CHASSEING précise qu'il a contacté à plusieurs reprises le Conseil Départemental pour bénéficier d'un médecin du département et qu'il est sans réponse.

Alex DESASSIS précise qu'une orthophoniste s'installera à temps plein à la maison de santé à compter du 1^{er} février 2022.

Fin du Conseil Municipal à 22h40